



Janvier 2016

# PEYRIEU Actu

## Bulletin Municipal n° 18

### Sommaire

Page 2 : Les travaux 2015

Page 3 : Le PLU

Page 6 : Le nouveau Site Internet

Page 7 : Des nouvelles de l'église

Page 8 : Le recensement

Page 9 : Le fleurissement

Page 10 : La vie associative

Page 12 : Les TAP

Page 13 : Infos SIVOM

Page 14 : Etat Civil/CCAS

Page 15 : Charte bon voisinage

Page 16 : Bon à savoir



## Le Mot du Maire

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous une excellente année 2016, qu'elle vous apporte réussite dans votre vie familiale et professionnelle et surtout la santé qui reste un trésor inestimable.

En 2015 la commune a vu arriver de nouveaux habitants à qui je souhaite la bienvenue. Elle a également connu la joie avec la naissance de nouveaux Peyriolans, félicitation aux heureux parents, mais elle a aussi connu la peine pour toutes les personnes qui nous ont hélas quittés.

Nous avons décerné la médaille d'honneur départementale et communale à neuf élus et la médaille d'honneur communale à cinq de nos sapeurs-pompiers pour leur dévouement à la vie de la commune, je les en félicite une nouvelle fois.

En 2015 tous les travaux planifiés ont été réalisés que ce soit les travaux de voirie, de conservation du patrimoine communal (toitures de four et de lavoirs, intérieurs de l'église) ou de mise en sécurité des accès aux abords de l'école.

En 2016 nous poursuivrons la mise en place du Plan Local d'Urbanisme, outil important pour le développement futur de notre commune. Côté travaux, des trottoirs seront réalisés entre la place du village et la montée de l'église.

Des études d'aménagement de l'ensemble du bâtiment mairie école seront lancées pour redéfinir les espaces et en créer de nouveaux. Ces dossiers seront une priorité sur 2016 pour obtenir les subventions nécessaires et marquent le début de la revalorisation du patrimoine communal. Nous souhaitons pérenniser un cadre de vie de qualité pour les habitants de Peyrieu.

J'espère enfin que l'année 2016 sera une année de paix pour tous dans le monde avec moins de violence et d'insécurité et plus de tolérance. Bonne année 2016 à toutes et à tous.

**Jean Girel - Maire**

## Les travaux sur notre commune en 2015.

### Travaux de voirie

- Chemin de Crotelaz : reprise de rive, création de puits perdu
- Route du Grand Chantemerle (entre Bovinel et Chantemerle) : profilage et enrobé
- Rue de Chêne (VC 39) : reprise de la chaussée
- Impasse de la Poste : reprise partielle en enrobé avec pose de grilles
- Reprise des anciens ponts du remembrement aux Brotteaux



### Autres travaux

- Restauration des peintures intérieures de l'église
- Rénovation des statues et des lustres de l'église
- Rénovation des toitures du lavoir et du four de Chantemerle ainsi que celui du lavoir de Fay
- Mise en sécurité des accès de la mairie-école avec installation d'un digicode vers la porte d'entrée de la mairie et d'une caméra au portail de l'école
- Création d'un assainissement au quartier de la Gare
- Mise en place de signalétique interdisant le passage de tonnages supérieurs à 19 tonnes et avertissement de présence d'enfants rue des écoles



# Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Comme précisé dans le précédent « PEYRIEU Actu », la municipalité a décidé, en début d'année, de remplacer la Carte Communale par le Plan Local d'Urbanisme.

La commune a décidé d'engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de façon à doter le village d'un véritable projet de territoire en anticipant et en organisant les besoins de la commune (à l'horizon 10-15 ans) en matière d'urbanisme, d'habitat, d'agriculture, d'équipement, d'environnement et de développement économique.

Aux termes d'une délibération en date du 2 juillet 2015, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite sur l'ensemble du territoire conformément à la réglementation du code de l'urbanisme, en définissant notamment plusieurs objectifs dont les principaux sont :

- encadrer règlementairement les constructions nouvelles, les travaux d'amélioration et d'extension du bâti existant
- permettre une maîtrise du développement urbain du village dans une logique raisonnée et peu consommatrice d'espace
- diversifier l'offre en logement, en favorisant notamment l'offre locative pour que les ménages puissent accomplir un parcours résidentiel complet
- favoriser la réhabilitation du parc de logements anciens et la réduction du phénomène de vacance des logements
- permettre des projets impactant le moins possible la qualité de vie des habitants
- promouvoir et renforcer le centre-village en conservant une dynamique et une convivialité rurale
- assurer la sécurité des personnes et des biens.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est une procédure longue, très encadrée juridiquement, qui est menée sous la responsabilité du Maire et de son conseil municipal, ainsi que sous le contrôle des services de l'Etat. C'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé d'être assistée, depuis le début de cette année, par l'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE DE L'AIN située à BOURG EN BRESSE, regroupant notamment des juristes et des urbanistes.

Aussi, la municipalité doit s'adjoindre les services d'un bureau d'études (groupement d'un cabinet d'urbanisme et d'un cabinet d'environnement) compétent qui l'assistera dans les différentes phases de ce processus.

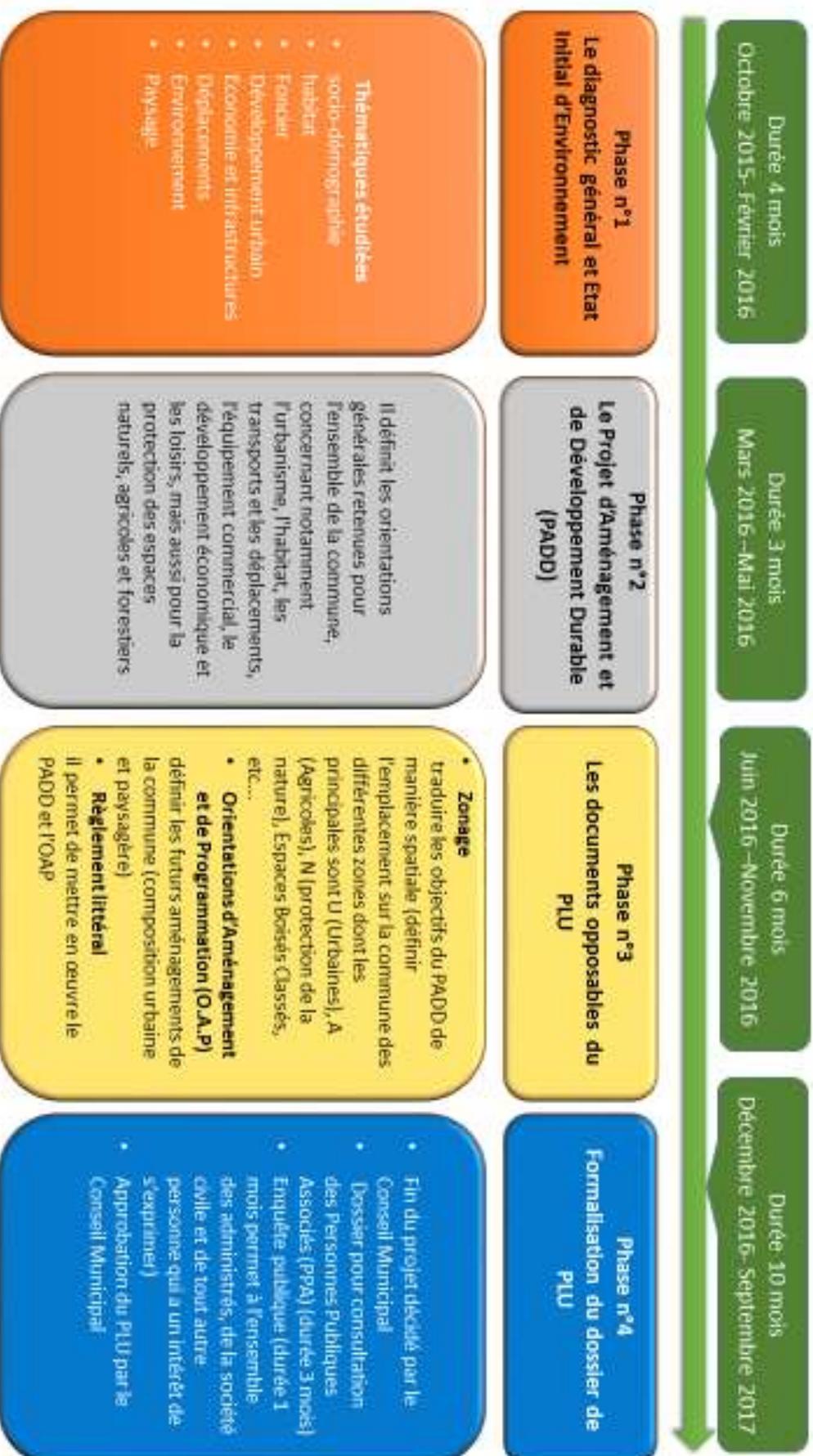
Un appel d'offres sous la forme d'un marché en procédure adaptée a été effectué.

Après une analyse des offres, deux groupements ont été sélectionnés pour une audition qui s'est déroulée le 17 septembre 2015.

Suite à cette audition, la commission a retenu le tandem suivant :

**Le Cabinet d'urbanisme 2BR et le cabinet d'environnement EVINERUDE.** Le chef de projet du cabinet d'urbanisme est Monsieur Jean Luc RAMEL.

Ce choix a été validé par la séance du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2015. Ainsi qu'il a été expliqué dans le précédent bulletin municipal, l'élaboration du PLU comporte quatre principales phases résumées ci-après selon un calendrier prévisionnel fixé par le cabinet 2BR.



L'évaluation environnementale a lieu tout au long de la procédure du P.L.U.

Comme vous pouvez le constater, nous avons débuté la phase n°1 soit le diagnostic général et l'état initial d'Environnement.

Une réunion avec le monde agricole a eu lieu le 16 novembre dernier qui avait pour but de localiser les sièges agricoles sur la commune. L'enjeu est que l'activité agricole n'entre pas en conflit avec les zones d'habitations. L'objectif est de ne pas gêner le développement des sièges d'exploitation et limiter l'urbanisation à proximité de ceux-ci.

Monsieur Jean Luc RAMEL a également expliqué les nouvelles dispositions de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 Décembre 2000 concernant les constructions possibles sur les exploitations agricoles tant au niveau des maisons d'habitation (désormais possibilité d'une seule maison d'habitation à proximité de l'exploitation agricole située en zone agricole) que pour les bâtiments agricoles (règles de réciprocité c'est-à-dire que les bâtiments agricoles sont soumis à des règles d'éloignement vis-à-vis des habitations, et inversement, les nouvelles constructions ou les changements de destination à usage non agricole, sont soumises aux mêmes distances d'éloignement vis-à-vis des bâtiments agricoles en place).

Deux réunions publiques auront lieu au cours de l'élaboration du PLU :

- la première au Printemps 2016 afin d'exposer le diagnostic général, les enjeux qui en résultent et le projet du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui en découle.
- la seconde à l'Automne 2016 qui aura pour but de présenter le zonage et le règlement du PLU.

Les prochaines étapes de l'élaboration du P.L.U. sont la production des diagnostics communaux, paysagers, environnementaux et une cartographie des enjeux de l'Etat et du SCOT.

En effet, le P.L.U. doit être compatible avec les orientations définies par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) DU BUGÉY en matière de croissance (taux de croissance), d'urbanisme (densité de construction par hectare) et d'économie.

### **DES NOUVELLES DU SCOT DU BUGÉY**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du BUGÉY couvrant 64 communes est en cours d'élaboration. Il regroupe les communautés de Communes de BUGÉY SUD (41 communes), du VALROMEY (15 communes), et du PLATEAU D'HAUTEVILLE (8 communes).

La phase « PROJET D'AMENAGEMENT et DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) » est terminée. La troisième étape a débuté : « DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO) ». Celle-ci décline les objectifs opérationnels qui seront traduits dans les actions et les documents d'urbanisme locaux.

# Présentation de notre Site Internet

La commune de Peyrieu arrive enfin sur la toile à l'adresse suivante [www.peyrieu.fr](http://www.peyrieu.fr) !

C'était un engagement de l'équipe municipale qui se réalise enfin. L'objectif de ce site étant d'établir un canal de communication supplémentaire entre les élus et les habitants de Peyrieu qui ne remplace bien évidemment pas le contact quotidien déjà existant.



## Page d'accueil du site

Le site a été conçu grâce à l'outil de développement Campagnol qui est la solution WEB fournie par l'Association des Maires Ruraux de France. Cet outil simple d'utilisation permet aux petites communes comme la nôtre de se doter d'un outil à la fois fiable, efficace et économique.

Le site lancé en novembre 2015 s'enrichit de nouvelles rubriques au fil du temps et fournit des informations pratiques et utiles sur notre commune telles que :

- La présentation de la commune et du conseil municipal
- Les comptes rendus des conseils municipaux
- Les diverses associations
- L'agenda communal
- Des infos sur le groupe scolaire
- Des infos sur le PLU
- Des infos touristiques

Ce site est en constante évolution et de nouvelles rubriques sont à l'étude. Venez donc le visiter régulièrement !

Si vous êtes une association, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous nous fassions l'écho de vos manifestations en amont et en aval de celles-ci.

Vous êtes un acteur économique sur notre commune ? Faites-vous référencer sur notre site !

Vous avez des photos insolites de la commune (en numérique) que vous voudriez partager? Envoyez-les-nous !

### Contact

Mairie de Peyrieu

Commission loisirs

Email : [loisirspeyrieu@orange.fr](mailto:loisirspeyrieu@orange.fr)

# L'église dans tous ses états

PEYRIEU Actu revient sur l'ensemble des travaux effectués sur et dans notre belle église durant un quart de siècle...



Le total financé par la Commune sur cette période de 27 ans s'élève à **293 009 €** auxquels il faut retrancher les diverses aides et subventions reçues

- Du Département **6 750 €**
- De la Fondation du patrimoine **9 237 €**
- De la réserve parlementaire de Mr Etienne Blanc **10 000 €**
- Du comité paroissial **18 000 €**

Soit un total de **43 987 €** qui représente 15% de l'ensemble.

Dernier rappel, la vente du bâtiment de la cure en 2007 pour **220 000 €** a permis de financer une partie de ces travaux.

# Le Recensement

La municipalité informe la population qu'une campagne de recensement d'une durée d'1 mois sera effectuée du  
**21 JANVIER 2016 jusqu'au 20 FEVRIER 2016.**

Les agents recenseurs sont Mesdames Isabelle RIGOLLET et Marylène BUIRON

La coordinatrice de ce recensement au niveau de la mairie est la secrétaire Madame Fabienne LANTHELME.

LE RECENSEMENT EST UN ACTE CIVIQUE, OBLIGATOIRE QUI CONCERNE TOUT LE MONDE ET QUI FIXE NOTAMMENT LES MONTANTS DES DOTATIONS PERÇUS PAR LA COMMUNE.

## LE DEROULEMENT DU RECENSEMENT

L'agent recenseur sera muni d'une carte officielle lorsqu'elle se présentera au domicile ; son rôle est d'abord d'expliquer la procédure dans son ensemble.

Deux options pour répondre sont possibles :

- Soit directement sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr), l'agent recenseur fournira les identifiants de connexion à chaque foyer. Dans ce cas il n'y aura pas d'autre passage de l'agent et supprimera la saisie informatique en mairie.
- Soit par réponse papier. Dans ce cas l'agent distribuera une feuille de logement et autant de bulletins individuels que compte le logement, puis conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer ultérieurement.

Vous êtes vivement encouragés à utiliser la première option, gage de simplicité et gain de temps pour cette importante campagne.

## LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTEGEES !

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

MERCI DE RESERVER UN BON ACCUEIL A NOS AGENTS RECENSEURS !



Isabelle Rigollet

Marylène Buiron

# Le Fleurissement



- Dans le cadre du concours de fleurissement de l'Ain, la commune de Peyrieu a obtenu le 5ème prix départemental dans la catégorie "commune de 501 à 1000 habitants" pour l'année 2015. Une réunion de remise des prix pour les communes du Bugey eu lieu le 18 décembre à Belley. Neuf habitants du village ont participé également à ce concours cette année. Pour l'année 2016, la commune participera à nouveau. En tant que particulier, l'inscription est gratuite et se fait sur simple demande à la mairie ou auprès des membres de la commission Loisirs. Un de ces conseillers passera cet été pour prendre les photos de votre balcon, façade, potager... après vous avoir contacté au préalable.
- Dans le but de développer le fleurissement du village, de créer des échanges potagers, de mutualiser les moyens, la commission Loisirs souhaite mettre en place quelques activités à partir de 2016. Exemples possibles : conférence, troc de graines ou de semis...

Nous vous tiendrons informés des évolutions notamment via le site communal. Nous attendons vos suggestions ou vos idées !

## La Vie Associative

### INTERCOMMUNALE-BOULES PEYRIEU-BRENS Une belle année !

2015 a été une année riche en événements et résultats sportifs.

A commencer par 2 manifestations nouvelles qui ont remportées un grand succès. Ce fut d'abord l'organisation par notre société le 26 mars 2015 d'un mini bol d'or sous la forme de 12 heures passées sur le sol du boulodrome couvert de Belley, regroupant 16 équipes de 5 joueurs(ses) venant de divers départements ( Savoie, Haute-Savoie, Isère, Jura et Ain). Puis la rencontre tant souhaitée le 25 septembre 2015 entre les Dingos du Cochonnet et

notre société où certains pétanqueurs ont pu découvrir la pratique du sport-boules. Une belle demi-journée marquée sous le signe de la convivialité.

Une belle réception s'est déroulée le 8 juillet 2015 pour marquer une succession de résultats qui marque une fois de plus la vitalité du club (58 licenciés (es) à ce jour et des concours tous complets).



## Les résultats

### Chez les femmes

- Le double féminin avec Marie-Claude Personneni associée à 2 joueuses du club Bugey Sud ont remporté le titre de Championnes de l'Ain puis qualifiées aux Championnats de France à Gap ont perdu en 1/2 finale.
- 2 équipes en triple féminins qualifiées aux Championnats de France à Bourg en Bresse avec dans une : Josette Blachère, Nathalie Peyaud + 1 collègue de Bugey Sud (défaite en  $\frac{1}{4}$  de finale), dans l'autre Marie-Claude Personneni et 2 collègues de Bugey Sud (défaite en finale).
- l'AS féminine Bugey Sud (dont 3 licenciées citées ci-dessus + Arlette Ponthus) a remporté le titre de championnes de l'Ain à St Etienne du Bois et fut finalistes du championnat Rhône-Alpes à Thonon.

### Chez les hommes

- la quadrette J.Claude Vistalli, Michel Buisson, J-Paul Fallavier, Alain Emin complétée par J.Baptiste Zambelli s'est qualifiée respectivement aux Championnats de France de 4ème division à Bourg en Bresse et ceux de vétérans à Objat (Dordogne).
- l'AS masculine composée de 10 joueurs de Peyrieu a remporté le titre de Champions de l'Ain à Saint-Etienne du Bois (c'est le 6ème titre !) mais a perdu en 8ème de finale de Championnats de France à Digoin.

Enfin dans le désir d'attirer des jeunes vers ce beau sport, la société a animé 5 séances de Sport-Boules (de la rentrée jusqu'aux vacances de La Toussaint) dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et envisage de recommencer après les vacances de Pâques. Elèves venez nombreux (12 au maximum) !

# Calendrier des Manifestations 2016

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
VE 1	LU 1	MA 1	VE 1	DI 1	ME 1
SA 2	MA 2	ME 2	SA 2	LU 2	JE 2
DI 3 Brioches Comité Paroissial	ME 3	JE 3	DI 3 vide grenier Sou des Ecoles	MA 3	VE 3 Audition (Harmonie)
LU 4	JE 4	VE 4	LU 4	ME 4	SA 4 Tournoi de Football
MA 5	VE 5	SA 5 Scrap'Ain	MA 5	JE 5	DI 5
ME 6	SA 6	DI 6	ME 6	VE 6	LU 6
JE 7	DI 7	LU 7	JE 7	SA 7	MA 7
VE 8 Vœux du Maire	LU 8	MA 8	VE 8	DI 8 Commémoration	ME 8
SA 9	MA 9	ME 9	SA 9 Pétanque inter-Assoc.	LU 9	JE 9
DI 10	ME 10	JE 10	DI 10 Vélo (Portes Ouvertes)	MA 10	VE 10
LU 11	JE 11	VE 11	LU 11	ME 11	SA 11 Tournoi de Tennis
MA 12	VE 12	SA 12	MA 12	JE 12	DI 12
ME 13	SA 13 Chg Mignot & Crs de Coinche Foot	DI 13 Loto Comité paroissial	ME 13	VE 13	LU 13
JE 14	DI 14	LU 14	JE 14	SA 14	MA 14
VE 15	LU 15	MA 15	VE 15	DI 15	ME 15
SA 16	MA 16	ME 16	SA 16 Pompiers Course Cycliste	LU 16	JE 16
DI 17	ME 17	JE 17	DI 17	MA 17	VE 17
LU 18	JE 18	VE 18	LU 18	ME 18	SA 18 Aéro Club
MA 19	VE 19	SA 19 Voyage (Pétanque)	MA 19	JE 19	DI 19 Mécaniques Anciennes
ME 20	SA 20	DI 20 Brioches Jeunes	ME 20	VE 20	LU 20
JE 21	DI 21	LU 21	JE 21	SA 21 Challenge Caillat	MA 21
VE 22	LU 22	MA 22	VE 22	DI 22 Brioches Sou des ecoles	ME 22
SA 23	MA 23	ME 23	SA 23	LU 23	JE 23
DI 24	ME 24	JE 24	DI 24	MA 24	VE 24 Fête de l'école
LU 25	JE 25	VE 25	LU 25	ME 25	SA 25
MA 26	VE 26	SA 26 12 heures de Peyrieu	MA 26	JE 26	DI 26 Show de Jet Ski
ME 27	SA 27	DI 27	ME 27	VE 27	LU 27
JE 28	DI 28	LU 28	JE 28	SA 28 Tournoi de Badminton	MA 28
VE 29	LU 29	MA 29	VE 29	DI 29	ME 29
SA 30		ME 30	SA 30	LU 30	JE 30
DI 31		JE 31		MA 31 Concours vétérans	

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
VE 1	LU 1	JE 1	SA 1	MA 1	JE 1
SA 2	MA 2	VE 2	DI 2	ME 2	VE 2
DI 3 Rando de la Chasse	ME 3	SA 3 Challenge SOULE	LU 3	JE 3	SA 3
LU 4	JE 4	DI 4	MA 4	VE 4	DI 4
ME 5	VE 5	LU 5	ME 5	SA 5 Boudin Sou des Ecoles	LU 5
ME 6	SA 6	MA 6	JE 6	DI 6	MA 6
JE 7	DI 7	ME 7	VE 7	LU 7	ME 7
VE 8	LU 8	JE 8	SA 8	MA 8	JE 8
SA 9	MA 9	VE 9	DI 9	ME 9	VE 9
DI 10	ME 10	SA 10 Challenge Sonia	LU 10	JE 10	SA 10 Repas des Anciens
LU 11	JE 11	DI 11	MA 11	VE 11 Commémoration	DI 11 Père Noël (Aéro Club)
ME 12	VE 12	LU 12	ME 12	SA 12 Pétanque	LU 12
ME 13	SA 13	MA 13	JE 13	DI 13 Calendriers Musique	MA 13
JE 14 Fête Nationale	DI 14	ME 14	VE 14	LU 14	ME 14
VE 15	LU 15	JE 15	SA 15 Repas dansant (Jeunes)	MA 15	JE 15
SA 16 Fête du Four	MA 16	VE 16 But d'Honneur	DI 16	ME 16 Concours vétérans	VE 16 Père Noël (Ecole)
DI 17	ME 17	SA 17 Journées du Patrimoine	LU 17	JE 17	SA 17
LU 18	JE 18	DI 18	MA 18	VE 18	DI 18
ME 19	VE 19	LU 19	ME 19	SA 19 Sainte Barbe	LU 19
ME 20	SA 20	MA 20	JE 20	DI 20	MA 20
JE 21	DI 21	ME 21	VE 21	LU 21	ME 21
VE 22	LU 22	JE 22	SA 22	MA 22	JE 22
SA 23 Retour Fête de four	MA 23	VE 23	DI 23	ME 23	VE 23
DI 24	ME 24	SA 24	LU 24	JE 24	SA 24
LU 25	JE 25	DI 25	MA 25	VE 25 Saumon (Aéro club)	DI 25
ME 26	VE 26	LU 26	ME 26	SA 26 Crustacés (Aéro Club)	LU 26
ME 27	SA 27	MA 27	JE 27	DI 27 Boudin Méca. Anciennes	MA 27
JE 28	DI 28	ME 28	VE 28	LU 28	ME 28
VE 29	LU 29	JE 29	SA 29	MA 29	JE 29
SA 30	MA 30	VE 30	DI 30	ME 30	VE 30
DI 31	ME 31		LU 31		SA 31

## Petit rappel pour les associations

Votre participation à la mise en place du Calendrier des Manifestations ne fait pas office de réservation ferme, pour confirmer la réservation d'une salle, il faut remplir et retourner à la mairie l'imprimé de location de la salle des fêtes ou de la salle du patronage avec le chèque de caution

# Les TAP

- **Point sur la rentrée**

Depuis la rentrée, les TAP font le plein avec des effectifs en hausse. Caractéristique cette année beaucoup de maternelles. Cela implique une plus grande mobilisation du personnel sur des activités de garderie et activités connexes d'encadrement (accompagnement aux toilettes, habillage...).

Une nouvelle grille tarifaire à 1euro la séance ou 12 euros mensuels a été mise en place avec le souci pour le conseil municipal de garder un coût le plus faible possible pour les familles.

- **Les Activités depuis la rentrée**

## Activités loisirs créatifs

Le personnel communal continue de proposer un ensemble d'activité de loisirs créatifs et d'atelier ludiques divers. Nouveauté de cette année, des associations et bénévoles viennent renforcer le panel d'activités proposées.

## Sport Boules

5 séances réalisées les jeudis avec des enfants du CE2 au CM2 qui se sont déroulées dans une bonne ambiance. Au cours de l'une d'entre elles, le conseiller technique départemental Mr Nicolas Romanovski est venu en support pour une meilleure animation. Merci aux 4 bénévoles de l'association intercommunale boule pour leur soutien.

## Pétanque

Parallèlement au sport boule, l'association des Dingos du Cochonnet a proposé le mardi des séances de pétanque pour les enfants du même niveau.

## Anglais



Après les vacances de la Toussaint, une découverte de la langue anglaise a été proposée bénévolement par madame Michèle Duvoid pour les élèves de CE1 /CE2. 15 élèves ont pu en bénéficier.

Ces nouvelles activités se poursuivront au printemps. **Un grand merci** à tous les bénévoles pour leur implication, leur dynamisme et leur bonne humeur !

- **Les actions entreprises par la mairie**

## Mise en place d'un PEDT (Projet Educatif De Territoire)

La mairie a établi en coopération avec les personnels enseignants, le personnel communal, les parents d'élèves et la mairie de Prémeyzel un PEDT qui vise à :

1. Définir les objectifs éducatifs du TAP
2. Obtenir une subvention additionnelle qui doit nous permettre de développer l'offre d'activité

- **Investissement**

Du matériel de loisirs créatifs a été acheté en début d'année scolaire afin de compléter le matériel existant et remplacer celui utilisé.

# INFOS SIVOM

- **Evolution du mode de collecte des ordures ménagères**

Depuis début septembre 2015, le SIVOM du Bas-Bugey a rencontré les 51 communes de son territoire, afin de les informer d'un projet d'évolution de la collecte des ordures ménagères.

Le ramassage ne se ferait plus en porte à porte, mais serait effectué par vous-même (comme vous le faites déjà pour le verre, le plastique et le papier), dans les conteneurs semi-enterrés d'une contenance de 5m<sup>3</sup>, pouvant recevoir des sacs de 50 litres et installés à côté des bennes actuelles (qui seront elles aussi semi-enterrées). Il n'y aura pas de système de badge payant comme par exemple à Yenne.

Les avantages d'un tel système :

- Réduction des nuisances sonores et visuelles (plus de sac poubelle éventré par exemple)
- Souplesse pour les usagers n'étant plus tributaires des jours de collecte, des heures de passage, des jours fériés reportés
- Meilleure intégration paysagère (plus de bacs qui jonchent les trottoirs .....)



- **Où en sommes-nous ?**

Le 18 novembre 2015, les délégués du SIVOM ont voté, afin de se prononcer **POUR** ou **CONTRE** ce nouveau système de ramassage en « **POINT D'APPORT VOLONTAIRE** » ou PAV.

**Sur 90 votants le résultat a été le suivant :**

- Pour : 61 votes
- Contre : 27 votes
- Nuls : 2 bulletins

- **Les prochaines étapes**

En 2016 la commune de Peyrieu devra choisir les **6 POINTS D'APPORT VOLONTAIRE** contre 4 actuellement et devra éventuellement réaliser des investissements fonciers pour l'achat de ces terrains.

Il est à préciser que d'ici fin 2017, ce nouveau mode de collecte serait rendu obligatoire au niveau national. En anticipant cette obligation le SIVOM du Bas-Bugey prend à sa charge le renouvellement des bennes, ainsi que les travaux d'installation.

Le SIVOM projette également des travaux sur les 3 déchetteries de BELLEY, CULOZ et VIRIEU LE GRAND :

- ✓ l'aménagement des quais
- ✓ la réception des bennes Placoplatre et gravats
- ✓ la réception de caissons DEEE ou Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (gros et petits appareils ménagers, équipements informatiques, jouets ..... ) et DMS (Déchets Ménagers Spéciaux).
- ✓ la sécurisation des sites (murs de sécurité, des rails guidage benne, des glissières ...)
- ✓ une meilleure signalisation avec des panneaux d'informations

Plus d'informations sur le nouveau site internet du SIVOM

[www.sivom-bas-bugey.fr](http://www.sivom-bas-bugey.fr) ou sur le site de la mairie [www.peyrieu.fr](http://www.peyrieu.fr)

# ETAT CIVIL

## NAISSANCES

Méloé VERICEL/VUAILLAT née le 24 Janvier 2015

Jules MATHIAN né le 13 Février 2015

Ashley DIVRECHY née le 29 mars 2015

Lola CORTES née le 9 avril 2015

Clémence MONNET née le 20 avril 2015

Joan MALAPERT né le 14 juillet 2015

Axelle MEUNIER née le 19 septembre 2015

Sasha DEBAS né le 1<sup>er</sup> novembre 2015

## DECES

Bernard GROSCLAUDE décédé le 24 Janvier 2015

Fernand BETTANT décédé le 1<sup>er</sup> Février 2015

Alain CAVAILLES décédé le 11 Mars 2015

André GIROD décédé le 4 juin 2015

Robert CLAEYS décédé le 6 juin 2015

Angèle CAVAGNA décédée le 26 août 2015

Alain SCHULZE décédé le 29 septembre 2015

Henri BOUQUET décédé le 17 octobre 2015

Micheline DELETTRES décédée le 23 octobre 2015

Honoré LEVET décédé le 2 novembre 2015

Andrée MERLE décédée le 13 novembre 2015

Raymond AUDELAIN décédé le 11 décembre 2015

## MARIAGES

Thierry NEMOZ et Chantal DEQUIN mariés le 17 Janvier 2015

Thibault NEMOZ et Floriane BOURGOIS mariés le 17 Janvier 2015

Grégory BUENADICHA et Valérie MICHALLET mariés le 11 juillet 2015

Nicolas PARDOUX et Géraldine MEILLARD mariés le 26 septembre 2015

## CCAS

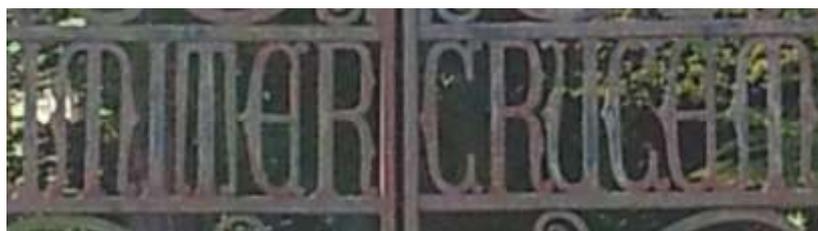
Le CCAS est la Commission Communale d'Action Sociale. Elle est présidée par le Maire, Mr Jean GIREL, et se compose de 14 membres. Son but est de venir en aide aux familles en difficultés, aux personnes handicapées et aux personnes âgées. Dans ce cadre, le CCAS peut faire des demandes d'aides sociales aux autorités compétentes. Il se réunit 1 à 2 fois par an et plus si nécessaire.

Chaque année à l'approche des fêtes de Noël, le CCAS distribue un colis à toutes les personnes de 75 ans et plus de notre commune. Cette année, cela concerne 71 personnes.

## Kezaco?

A vous de trouver à quoi correspondent les images ci-dessous !

Enigme N°1



Enigme N°2



# Charte du Bon Voisinage

## Bricolage et Jardinage

**Par arrêté préfectoral, le bruit est toléré :**

**Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30**

**Le samedi de 9h à 12 et de 15h à 19h**

**Le dimanche ou les jours fériés de 10h à 12h**

## Déneigement

Les employés communaux font leur maximum pour déneiger les voies et les accès lors des épisodes neigeux. Mais, chaque habitant est responsable du déneigement devant son habitation (trottoirs inclus).

## Les feux de Jardins

La valorisation des déchets végétaux par compostage doit être privilégiée ; toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisée sous certaines conditions :

Les déchets doivent être suffisamment **secs** pour produire un minimum de fumée,

Le brûlage des déchets en forte teneur en eau (verdure, pelouse ...) est interdit,

L'adjonction de tout produit (gasoil, huile de vidange, plastique, pneu ...) est interdite,

**Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre, à l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20h,**

Le brûlage ne doit entraîner pour le voisinage et les usagers de la route, aucune gêne, aucun danger et aucune insalubrité, notamment par les fumées,

Il doit être effectué à une distance minimale de **25 m** des voies de circulation et des constructions, de **10 m** des lignes électriques aériennes et à une distance supérieure à **200 m** d'une forêt du 1<sup>er</sup> mars au 15 juin et du 15 septembre au 30 septembre,

Enfin, le brûlage s'effectue dans une zone dégagée ne comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu.

## Entretien des haies et des plantations

Par mesure de sécurité, vous êtes tenus de tailler vos haies, arbres et autres plantations en limite de propriété afin qu'elles ne débordent pas sur la chaussée.

## Décharge

Il est rappelé que la décharge est réservée aux habitants de PEYRIEU et aux entreprises ayant des chantiers sur la commune. Elle doit accueillir uniquement des déchets inertes (cailloux, terre, gravats, tuiles) donc ni bois ni métaux. La décharge sera ouverte par les employés communaux sur demande faite à la mairie uniquement la semaine. Une ouverture exceptionnelle pourra être faite le samedi matin selon la disponibilité des élus (téléphoner le vendredi en mairie).

## Bon à Savoir

### Mairie de PEYRIEU

☎ 04.79.42.00.14

E-mail: [communedepeyrieu@orange.fr](mailto:communedepeyrieu@orange.fr)

#### Ouverture au Public:

Lundi de 14h à 17h - Jeudi de 14h à 17h - Vendredi de 13h45 à 18h00  
Les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> samedi de 9h à 11h30

#### Permanences du maire:

Les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> vendredi de 16h00 à 18h30  
Les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> samedi de 9h à 11h30

**SUR RENDEZ-VOUS**

### Horaires de la Déchetterie de BELLEY

**Horaires d'hiver** à partir du dernier dimanche du mois d'octobre jusqu'au dernier dimanche du mois de mars : **Du Lundi au samedi : de 09h à 12h et de 14h à 17h30**

**Horaires d'été** à partir du dernier dimanche du mois de mars jusqu'au dernier dimanche du mois d'octobre : **Du lundi au samedi : de 09h à 12h et de 14h à 19h**

Fermé les dimanches et jours fériés.

L'accès des déchetteries est limité aux véhicules légers (< 3 T 5 de PTAC).

### Infos Pratiques

Un autocollant « STOP PUB » pour votre boîte aux lettres est disponible sur simple demande en mairie

# Bonne Année 2016 !